

Accident de voiture sans carte grise

Par **Beto009**, le **08/09/2012** à **13:13**

Bonjour,

J'ai acheté une voiture en février.

J'ai tardé à faire la carte grise. Quelques mois plus tard je suis partie à la préfecture mais je n'avais pas la bonne partie de la carte de grise de l'ancien propriétaire, qui était policier (j'avais pourtant insisté au moment de la vente pour avoir l'autre partie).

Impossible de le joindre par téléphone, et il a déménagé.

Ma femme a eu un accident en août. Le contrôle technique a expiré.

La voiture doit aller à la casse et l'assurance me réclame la carte grise.

Je suis parti à la préfecture pour déclarer que je suis le propriétaire, mais il n'a jamais envoyé le certificat de cession.

Que faire? Déposer une main courante contre l'ancien propriétaire? Mais le contrôle technique ayant expiré je ne peux pas refaire une carte grise?

Dois-je raconter mon histoire à l'assurance? Peut-elle accepter de me rembourser uniquement avec le certificat de cession?

Qu'est-ce que je risque?

Merci de votre réponse.

Par **TiffanyJ**, le **27/11/2012** à **14:19**

Bonjour,

Je suis dans le même cas que vous. Avez vous trouvé une solution ?

Cordialement